

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2203

23 juillet 2016

SOMMAIRE

3 Si Re Holding S.A.	105744	China Three Gorges (Europe) S.A.	105698
AGCOM, Agencement-Communication S.à r.l.	105739	Cirrostratus	105702
A.L.P. Investment S.A.	105742	City Living Group S.à r.l.	105702
Bayside Finance S. à r.l.	105731	Coca-Cola Enterprises Luxembourg	105703
BCF Photonics I S.à r.l.	105698	Cockle S.à.r.l.	105703
Berger S.A.	105699	CogeFi Services	105703
Blanca S.A.	105699	COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société ano- nyme de gestion de patrimoine familial ...	105702
Blanca S.A.	105699	CompAM FUND	105703
Blue Crest Holding S.A.	105698	C. Prestige Investissements S.A.	105700
BMVA S.A.	105699	CWEI (Europe) S.A.	105698
Bolea Capital Gestion S.à r.l.	105698	Direct Opportunity I	105738
Bonnefoit S.A.	105700	Fourteen Lily S.A.	105726
Boréal Consulting	105736	Garant Brands and Licenses S.à r.l.	105741
Brace S.à r.l.	105733	GARANT-MÖBEL Brands and Licences S.à r.l.	105741
BTB Holding Investments S.A.	105699	GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l.	105743
BWI Europe Company Limited S.A.	105700	Garant Worldwide Holding S.à r.l.	105743
Bypar S.à r.l.	105701	Lux Project Development S.A.	105735
Califorion S.à r.l.	105703	Mérite Jeunesse Luxembourg	105740
Califorion S.à r.l.	105704	Nucleus Assur-Invest S.A.	105723
Callaghan Square (Luxembourg) Holding S.à r.l.	105700	Nucleus Assur-Invest S.à r.l.	105723
Canam Luxembourg Sàrl	105719	Sadie Holdings S.A.	105726
Care Hold S.à r.l.	105700	Silver Sea Properties (Stourport) S.à r.l.	105705
Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A. ...	105701	SL03 Offices S.à r.l.	105713
Chantilly S.A.	105701	The World Trust Fund	105729
Charter Hall Retail Europe No. 1 S.à r.l. ...	105698	Whitestone Capital S.A.	105701
Charter Hall Retail Poland S.à r.l.	105702		

Blue Crest Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 88.539.320,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.218.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 11 février 2016:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Nicolas Schreurs, Président du Conseil d'Administration.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2016.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016112283/13.

(160086397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Bolea Capital Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 160.324.

—
Le Bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112290/9.

(160086233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

BCF Photonics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.959.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112302/9.

(160085299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**China Three Gorges (Europe) S.A., Société Anonyme,
(anc. CWEI (Europe) S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.928.

—
Il est porté à la connaissance de tous que le Commissaire aux comptes KPMG Luxembourg S.à r.l. a transféré son siège social de 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg aux 39, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016112346/13.

(160086344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Charter Hall Retail Europe No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.517.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112343/10.

(160085442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Berger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 27.776.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juin 2015

1. Les Administrateurs et le Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2017.

Administrateurs:

- Monsieur. Dominique FONTAINE, demeurant à 78, rue du Castel B-6700 Arlon.
- Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Commissaire:

- STRATEGO INTERNATIONAL SARL, avec siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016112303/16.

(160085457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Blanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 118.961.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112306/9.

(160085331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Blanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 118.961.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112307/9.

(160085507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

BMVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 170.448.

Le Bilan au 30.06.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112311/10.

(160085552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

BTB Holding Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112321/10.

(160085411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Bonnefoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.956.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016112315/9.
(160085407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

BWI Europe Company Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 181.362.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 mai 2016 que:
- Madame Katia CAMBON a été révoquée, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la Société.
- Madame Marina KERNEUR, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, demeurant professionnellement au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour extrait conforme
Luxembourg, le 20 mai 2016.
Référence de publication: 2016112325/16.
(160085447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

C. Prestige Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 173.694.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016112327/9.
(160085412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Callaghan Square (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 53.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.720.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2016.
Référence de publication: 2016112330/10.
(160085737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Care Hold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 184.931.

—
Les statuts coordonnés au 28 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2016.
Référence de publication: 2016112334/10.
(160086940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Bypar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 350.000,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.647.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112326/9.

(160086051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'activités ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 86.158.

—

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016112335/12.

(160085474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Chantilly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 175.039.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs / des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112339/19.

(160085871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Whitestone Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 196.013.

—

Nous vous informons qu'en date de ce jour, conformément à l'Article 9 du contrat de domiciliation signé en date du 24 février 2015, nous terminons anticipativement ce contrat signé en date du 24 février 2015 et dénonçons le siège social 8a, boulevard de la foire L-1528 Luxembourg de la société WHITESTONE CAPITAL S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Rubicon Law Firm S.A.

Pour Le domiciliataire

Me Josep Ortado

Un mandataire

Référence de publication: 2016113252/14.

(160087020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Charter Hall Retail Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.888.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016112344/10.

(160085451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Cirrostratus, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 8, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 186.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2016112347/12.

(160085850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

City Living Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 161.052.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 mai 2016.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2016112348/16.

(160085952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 135.183.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016112408/13.

(160085804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Coca-Cola Enterprises Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 62.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 23 mai 2016.
Référence de publication: 2016112351/10.
(160086958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Cockle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cockle S.à.r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2016112352/11.
(160086202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

CogeFi Services, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 127.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Crendal, le 20 mai 2016. Signature.
Référence de publication: 2016112353/10.

(160086161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CompAM Fund
Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2016112354/11.
(160085214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 108.877.

Les statuts coordonnés au 13/05/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2016.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2016112370/12.
(160087220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 108.877.

L'an deux mille seize, le treize mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société PALAIS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg (anciennement au 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108894,

ici représentée par Monsieur Frédéric MATHOUILLOT, employé privé, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 2 mai 2016,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de CALIFORION s.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108877, avec un capital social de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, constituée en date du 24 juin 2005 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1199 du 14 novembre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 janvier 2014 suivant acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 840 du 2 avril 2014.

L'associée unique, représentée comme dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prend la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, à l'adresse suivante: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MATHOUILLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016112369/46.

(160085413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Silver Sea Properties (Stourport) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 85.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 206.187.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.155,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated May 6th, 2016.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is established a private limited liability company under the name “Silver Sea Properties (Stourport) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at eighty-five thousand Great Britain Pounds (GBP 85,000.-) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) shares each having a par value of one GB penny (GBP 0.01) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed or by a Sole Manager or by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of two classes of manager(s), the class A manager(s) (the "Class A Manager(s)"), and class B manager(s) (the "Class B Manager(s)") appointed by a resolution of the Shareholders.

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any Class A Manager and any Class B Manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager and any Class B Manager together will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. The Company may not take any decision unless at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority with at least one vote in favour from one Class A Manager and one Class B Manager.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of November and ends on the 31th of October of following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 of October 2016.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Shares:
Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	8,500,000
TOTAL	8,500,000

All the eight million five hundred thousand (8,500,000.-) Shares representing the entire capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of eighty-five thousand Great Britain Pounds (GBP 85,000.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

The amount of eighty-five thousand Great Britain Pounds (GBP 85,000.-) corresponds to the amount of one hundred seven thousand seven hundred ninety-nine euro and sixty-two cents (EUR 107,799.62), according to exchange rate published on the internet site of the European Central Bank on May 6th, 2016.

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed the following resolutions

1) The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as respectively Class A and Class B Manager of the Company for an undetermined period

- Class A Manager: Matthew Rosenberg, born on 16 January 1977 in Watford (Great-Britain), with professional address at 29 Great Guildford Street, London, SE1 0ES, Great-Britain.

- Class B Manager: Sébastien Comin born on 21 March 1980 in Mont Saint Martin (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

- Class B Manager: Philippe Salpetier, born on 19 August 1970 in Libramont (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document
The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil seize, le six mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

A COMPARU:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en vertu du droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.155,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 mai 2016.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination sociale. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Silver Sea Properties (Stourport) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut disposer de sièges et de succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avares par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85,000.-) représenté par huit millions cinq cent mille (8,500,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un pence de Livres Sterling chacune (GBP 0,01,-) (les "Parts Sociales "). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée soit par un Gérant Unique soit par un conseil de gérance (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance") composé de deux catégories de gérants, le(s) gérant(s) de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A" et le(s) gérant(s) de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B") nommés par une résolution des associé(s).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, conjointement par tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B peuvent conjointement déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. La Société ne peut pas prendre de décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple avec au minimum un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie A et un vote en faveur d'un Gérant de Catégorie B.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables, étant entendu que dans le cas d'un Associé unique, cet Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation reprenant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 octobre 2016.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit Parts Sociales:

	Parts Sociales:
Silver Sea Property Holdings S.à r.l.	8,500,000
TOTAL	8,500,000

Toutes les huit millions cinq cent mille (8,500,000) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85,000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille huit cents euros (EUR 1.800).

La somme de quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85,000.-) correspond à la somme de cent sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros et soixante-deux cents (EUR 107.799,62) conformément au taux de change publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne en date du 6 mai 2016.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant comme indiqué ci-dessus la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes:

(1) L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants respectivement de Classe A et Classe B pour une période indéterminée:

- Gérant de Classe A: Matthew Rosenberg, né le 16 janvier 1977 à Watford (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 29, Great Guildford Street, GB-SE1 0ES Londres, Grande-Bretagne

- Gérant de Classe B: Sébastien Comin, né le 21 mars 1980 à Mont Saint Martin (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

- Gérant de Classe B: Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg

(2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 mai 2016. 2LAC/2016/10185. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016113067/446.

(160085962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

SL03 Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4367 Belvaux, 1, avenue du Swing.

R.C.S. Luxembourg B 206.175.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of the month of May.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The limited company governed by the laws of Luxembourg Luxembourg Capital Holding S.A., with its registered office at 1, avenue du Swing, L-4367 Belvaux, registered with the Luxembourg RCS under number B 155.354,

here represented by Mr. Sinan SAR, employee, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "SL03 Offices S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is to carry out all operations, transactions, services and activities in the economic, commercial and financial sector as well as all activities related to the acquisition, management, operation and liquidation of a movable and immovable assets; it may use its funds for the purchase, sale, exchange, lease, processing, management and development in any shape of all rights and movable and immovable property, developed or undeveloped, located in the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country, both for its own account and for the account of others.

The Company may also take participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, and manage these investments. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or otherwise, stocks, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement, shares, bonds, debentures and any debt instruments and / or securities. The Company may lend funds, including interest loans and / or by issuing securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It can also provide guarantees to third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company or individual. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and / or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for efficient management, including techniques and instruments to protect against credit risk, currency, interest rate and other risks.

In general, the Company can perform any commercial, industrial and financial activity, directly or indirectly linked to investments in movable and immovable property including but not limited to the acquisition, ownership, leasing, division, drainage, reclaiming, developing, improving, construction, sale or other disposal, mortgage, pledge or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limited, excepting any activity falling under scope of the law of 5 April 1993 on the financial sector, which are excluded from the object of the company.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Belvaux (Municipality of Sanem), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) share-quotas of ten Euro (10.- EUR) each.

When and as long as all the share-quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share-quotas provided that they will be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share-quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share-quota. If a share-quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share-quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the share-quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share-quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of share-quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share-quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share-quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one thousand two hundred fifty (1,250) share-quotas have been subscribed by the sole shareholder Luxembourg Capital Holding S.à r.l., pre-designated and represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2016.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr. Gilles Nicolas BINDELS, employee, born on April 15, 1981 in Luxembourg, residing professionally at 1, Avenue du Swing, L-4367 Belvaux; and

- Mr. Clément GAUTHIER, employee, born on September 1, 1981 in Brest (France), residing professionally in 1, Avenue du Swing, L-4367 Belvaux.

The Company is validly bound in any circumstances by the joint signature of the managers.

Second resolution

The address of the registered office of the Company is established at 1, Avenue du Swing in L-4367 Belvaux.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Luxembourg Luxembourg Capital Holding S.A., établie et ayant son siège social à 1, avenue du Swing, L-4367 Belvaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 155.354,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «SL03 Offices S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.

La société pourra également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou personne. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, en ce qui concerne des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, la location, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la construction, la vente ou autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est à interpréter dans le sens le plus large et n'est pas limitative à l'exception des activités à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier qui sont exclus de l'objet de la société.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Belvaux (Commune de Sanem), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euro (10,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Luxembourg Capital Holding S.A., pré-désignée et représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gilles Nicolas BINDELS, employé, né à 15 avril 1981 à Luxembourg demeurant professionnellement à 1, avenue du Swing, L-4367 Belvaux; and
- Monsieur Clément GAUTHIER, employé, né à Luxembourg, le 1 septembre 1981 à Brest, demeurant professionnellement à 1, avenue du Swing, L-4367 Belvaux.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de chacun des gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la société est établie au 1, avenue du Swing à L-4367 Belvaux.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sar, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mai 2016. Relation: EAC/2016/11342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016113124/333.

(160085591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Canam Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.475.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Canam Group Inc., Luxembourg Branch, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39 Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151.424, a Luxembourg Branch of Canam Group Inc., a company incorporated and organized under the laws of the province of Québec, Canada, having its registered office at 11535, 1^{ère} avenue, Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5, Canada, registered with the Corporate Register of Québec (Registraire des entreprises du Québec) under number 1140377384 (the "Sole Member"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated April 27th, 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Canam Group Inc., Luxembourg Branch is the Sole Member of Canam Luxembourg S.à.r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office set at L-1855 Luxembourg, 39 avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151.475, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on February 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 686 on March 31, 2010 and whose articles of association have been amended the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on December 18, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 230,000.- (two hundred and thirty thousand US dollars) so as to bring it from its present amount of USD 5,649,000.- (five million six hundred and forty-nine thousand US dollars) to the amount of USD 5,879,000.- (five million eight hundred and seventy-nine thousand US dollars) by the issue of 80 (eighty) ordinary units and 150 (one hundred and fifty) mandatory redeemable preferred units (the “MRPU”) with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each;

2. Allocation of an amount of USD 8,000 (eight thousand US dollars) to the ordinary units legal reserve of the Company and allocation of an amount of USD 15,000.- (fifteen thousand US dollars) to the MRPU legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of (i) all additional ordinary units, with a share premium attached to the ordinary units amounting to USD 687,000.- (six hundred and eighty-seven thousand US Dollars) and the allocation of the amount of USD 8,000.- (eight thousand US dollars) to the ordinary units legal reserve of the Company and (ii) all additional MRPU, with a share premium attached to the MRPU amounting to USD 1,335,000.- (one million three hundred and thirty-five thousand US Dollars) and the allocation of an amount of USD 15,000.- (fifteen thousand US Dollars) to the MRPU legal reserve of the Company by a contribution in kind by the Sole Member of claims;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

5. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 230,000.- (two hundred and thirty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 5,649,000.- (five million six hundred and forty-nine thousand US dollars) to the amount of USD 5,879,000.- (five million eight hundred and seventy-nine thousand US dollars).

Second resolution

The Sole Member decided to issue 80 (eighty) ordinary units with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) with the payment of a share premium attached to the ordinary units amounting to USD 687,000.- (six hundred and eighty-seven thousand US dollars) and the allocation of the amount of USD 8,000.- (eight thousand US dollars) to the ordinary units legal reserve of the Company. Furthermore the Sole Member decided to issue 150 (one hundred and fifty) MRPU with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPU amounting to USD 1,335,000.- (one million three hundred and thirty-five thousand US Dollars) and the allocation of an amount of USD 15,000.- (fifteen thousand US dollars) to the MRPU legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Member by virtue of a proxy given on April 27, 2016 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 80 (eighty) ordinary units with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) for a total amount of USD 80,000.- (eighty thousand US dollars);

- subscribe for and fully pay 150 (one hundred and fifty) MRPU with a par value of USD 1,000.- (one thousand US dollars) each, for a total amount of USD 150,000.- (one hundred and fifty thousand US dollars);

- pay a share premium attached to the ordinary units amounting to USD 687,000.- (six hundred and eighty-seven thousand US dollars);

- pay a share premium attached to the MRPU amounting to USD 1,335,000.- (one million three hundred and thirty-five thousand US dollars);

- allocate to the ordinary units legal reserve of the Company the amount of USD 8,000.- (eight thousand US dollars);

- allocate to the MRPU legal reserve of the Company the amount of USD 15,000.- (fifteen thousand US dollars);

by the contribution in kind of claims in an aggregate amount of USD 2,275,000.- (two million two hundred and seventy-five thousand US dollars) (the “Claims”).

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claims excluding any real estate asset, these Claims being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD USD 2,275,000.- (two million two hundred and seventy-five thousand US dollars).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Member decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ 5.1. The Corporation’s corporate capital is set at five million eight hundred and seventy-nine thousand US dollars (USD 5,879,000.-), represented by two (2) classes of units as follows: one hundred and twenty-nine (129) ordinary units (the “Ordinary Units”) and five thousand seven hundred and fifty (5,750) mandatory redeemable preferred units (the “Mandatory Redeemable Preferred Units”, and together with the Ordinary Units shall be referred to as the “Units” unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one thousand US dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Units are set forth below. All Units will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 2,700.- (two thousand seven hundred euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 2,275,000.- (two million two hundred and seventy-five thousand US dollars) is valued at EUR 2,018,340.42 (two million eighteen thousand three hundred forty euro forty-two cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le vingt-septième jour d’avril.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Canam Group Inc., Luxembourg Branch, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 39 Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.424, une succursale de Canam Group Inc., une société constituée et organisée selon les lois de la province du Québec Canada, avec siège social à 11535, 1ère avenue, Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5, Canada, inscrite au Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1140377384 (l’«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration datée du 27 avril 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d’acter que Canam Group Inc., Luxembourg Branch est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Canam Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social L-1855 Luxembourg, 39 Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.475, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 686 du 31 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg le 18 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, conformément à l’agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de USD 230.000.- (deux cent trente mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 5.649.000.- (cinq millions six cent quarante-neuf mille dollars américains) à un montant de USD 5.879.000.- (cinq millions huit cent soixante-dix-neuf mille dollars américains) par l’émission de 80.000 (quatre-vingt mille) parts ordinaires et 150.000 (cent cinquante mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») d’une valeur nominale de USD 1.000.- (mille dollars américains) chacune;

2. Allocation d’un montant de USD 8.000.- (huit mille dollars américains) à la réserve légale des parts ordinaires de la Société et allocation d’un montant de USD 15.000.- (quinze mille dollars américains) à la réserve légale des PPOR;

3. Souscription et libération de (i) toutes les nouvelles parts ordinaires avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 687.000,- (six cent quatre-vingt-sept mille dollars américains) et allocation d'un montant de USD 8.000,- (huit mille dollars américains) à la réserve légale parts ordinaires de la Société et de (ii) toutes les nouvelles PPOR avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 1.335.000,- (un million trois cent trente-cinq mille dollars américains) et allocation d'un montant de USD 15.000,- (quinze mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par un apport en nature par l'Associé Unique de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 230.000,- (deux cent trente mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 5.649.000,- (cinq millions six cent quarante-neuf mille dollars américains) à un montant de USD 5.879.000,- (cinq millions huit cent soixante-dix-neuf mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 80 (quatre-vingt mille) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 687.000,- (six cent quatre-vingt-sept mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 8.000,- (huit mille dollars américains) à la réserve légale parts ordinaires de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 150 (cent cinquante) PPOR d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 1.335.000,- (un million et trois cent trente-cinq mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 15.000,- (quinze mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2016 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 80 (quatre-vingt) parts ordinaires d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, pour un montant total de USD 80.000,- (quatre-vingt mille dollars américains);
- souscrire et payer en totalité 150 (cent cinquante) PPOR d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune, pour un montant total de USD 150.000,- (cent cinquante mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux parts ordinaires de USD 687.000,- (six cent quatre-vingt-sept mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 1.335.000,- (un million et trois cent trente-cinq mille dollars américains);
- allouer à la réserve légale des parts ordinaires de la Société le montant de USD 8.000,- (huit mille dollars américains);
- allouer à la réserve légale des PPOR de la Société le montant de USD 15.000,- (quinze mille dollars américains);
- par l'apport en nature de droits à recevoir pour un montant total de USD 2.275.000,- (deux millions deux cent soixante-quinze mille dollars américains) (ci-après les «Droits»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété des Droits excluant tout actif immobilier, ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 2.275.000,- (deux millions deux cent soixante-quinze mille dollars américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à cinq millions et huit cent soixante-dix-neuf mille dollars américains (USD 5,879,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cent vingt-neuf (129) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et cinq mille sept cent cinquante (5,750) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de

mille dollars américains (USD 1.000.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel qu'indiqué à l'article 14 de ces statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.700,- (deux mille sept cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 2.275.000,- (deux millions deux cent soixante-quinze mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 2.018.340,42 (deux millions dix-huit mille trois cent quarante euros quarante-deux cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14011. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113404/215.

(160086786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

**Nucleus Assur-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nucleus Assur-Invest S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 195.301.

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NUCLEUS ASSUR-INVEST S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 3 mars 2015, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1114 du 29 avril 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Valerie Sakila, employée privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions sont nominatives.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.
- 2) Changement de siège social.
- 3) Refonte des statuts.

- 4) Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire.
- 5) Nomination d'un gérant unique.
- 6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les 100.000 (cent mille) actions de la Société seront échangées contre 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, réparties entre les associés comme suit:

- | | |
|---|--------|
| 1) Monsieur Vincent J. DERUDDER, Directeur de compagnie d'assurance, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam, né à Clichy-la-Garenne, France, le 23 février 1948:: | 64.000 |
| soixante-quatre mille parts sociales | |
| 2) Monsieur Kevin MUDD, Directeur de fonds d'investissement, demeurant à CY-4105 Limassol (Chypre), 6, Demetras Street Ayios Athanasios, né à Basildon (UK), le 30 août 1957: | 22.000 |
| vingt-deux mille parts sociales | |
| 3) Monsieur David SWANEPOEL, Directeur de compagnie d'assurance, demeurant à LI-9495 Triesen (Principauté de Liechtenstein), 8, Erlenweg, né à Pretoria, Afrique du Sud, le 16 juin 1962: | 11.000 |
| mille parts sociales | |
| 4) Monsieur Bruno GEISSMANN, Directeur de compagnie d'assurance, demeurant à CH-6232 Geuensee (Suisse), 8, Bünntenweg, né à Zurich, le 23 décembre 1955: | 3.000 |
| trois mille parts sociales | |

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en NUCLEUS ASSUR-INVEST S.à r.l., de transférer le siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon et de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation majoritaire dans la compagnie d'assurance vie du Liechtenstein Nucleus Life AG, domicilié à FL 9490 Vaduz (Liechtenstein), Bangarten 10, et accessoirement, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises d'assurance et/ou de réassurance luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "NUCLEUS ASSUR-INVEST S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision du conseil de gérance.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge et décide de nommer comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent J. DERUDDER, Directeur de compagnie d'assurance, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam, né à Clichy-la-Garenne, France, le 23 février 1948.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SAKILA, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14494. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112916/131.

(160085584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Sadie Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Fourteen Lily S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.910.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of the month of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 136477,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated 4 May, 2016 which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the société anonyme "Fourteen Lily S.A." (the "Company"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 181.910, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 8 November 2013 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 114, page 5424, on 14 January 2014. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all thirty-one thousand (31,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the following agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company, to be changed into "Sadie Holdings S.A."
2. Amendment of the article two of the articles of association of the Company to be read as follows:

Art. 2. The Company's name is "Sadie Holdings S.A."

3. Amendment of the Articles of Association of the Company to create an authorised capital.

4. Amendment of the article seven of the articles of association of the Company to be read as follows:

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Board is authorized, for a period of five (5) years starting on 4 May 2016 to:

(i) increase the current nominal share capital in one or several times by an amount of twenty million euros (EUR 20,000,000,000), by the issue of twenty million (20,000,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorized to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Thereafter, the following decisions were taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company, from "Fourteen Rosemary S.A." into "Sadie Holdings S.A."

Second resolution

As a result of the above, it is resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

Art. 2. The Company's name is "Sadie Holdings S.A."

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the Articles of Association of the Company to create an authorised capital amounting to twenty million euros (EUR 20,000,000.00).

Fourth resolution

As a result of the above, it is resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Board is authorized, for a period of five (5) years starting on 4 May 2016 to:

(i) increase the current nominal share capital in one or several times by an amount of twenty million euros (EUR 20,000,000.00), by the issue of twenty million (20,000,000) new shares with a par value of one euros (EUR 1.00) each, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorized to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 136477,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mai 2016 qui restera annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné.

La partie comparante, représentée tel que spécifié ci-avant, a déclaré être l'actionnaire unique de la société anonyme "Fourteen Lily S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 181910, constituée par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 114, page 5424, du 14 janvier 2014. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'enregistrer que:

1. l'Actionnaire Unique détient l'intégralité des trente-et-une mille (31.000) actions émises par la Société de sorte que les décisions sur les points portés à l'ordre du jour suivant peuvent être valablement prises.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société, à changer en «Sadie Holdings S.A.»

2. Modification de l'article deux des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent

Art. 2. La dénomination de la société sera «Sadie Holdings S.A.»

3. Modification des Statuts de la Société pour créer un capital autorisé

4. Modification de l'article sept des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent:

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans commençant le 4 mai 2016, de:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,00), par l'émission de vingt millions (20.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00), ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux actions nouvelles et de déterminer les personnes autorisées à souscrire à des actions nouvelles; et

(iii) enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation de capital et modifier le registre des actions en conséquence.

Après quoi, les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination de la société, de «Fourteen Lily S.A.» en «Sadie Holdings S.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 2 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 2. La dénomination de la société sera «Sadie Holdings S.A.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer les Statuts de la Société pour créer un capital autorisé de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000).

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 7 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans commençant le 4 mai 2016, de:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois d'un montant de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,00), par l'émission de vingt millions (20.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00), ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux actions nouvelles et de déterminer les personnes autorisées à souscrire à des actions nouvelles; et

(iii) enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation de capital et modifier le registre des actions en conséquence.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné comprenant et parlant anglais confirme, à la demande de la partie à cet acte, que cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; et à la requête de cette même partie, confirme qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 mai 2016. 2LAC/2016/9640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016112561/161.

(160085436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

The World Trust Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.154.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of the month of May at 2 p.m.

Before Maître Danielle Kolbach, notary, residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary, residing in Luxembourg who will be the depositary of the present deed.

There appeared,

Me Philippe Coulon, maître en droit, acting as attorney of the board of directors of The World Trust Fund (the "Company"), pursuant to a resolution (the "Resolution") of the standing committee of the board of directors of the Company of 6 May 2016 (a copy of which shall remain attached to this deed to be registered therewith).

The Company, a société d'investissement à capital fixe, with registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy, has been incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 20 June 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 313 of 14 August 1991. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, on 31 August 2011, published in the Mémorial number 2848 of 22 November 2011.

The appearing party requested the notary to record his declarations as follows:

(I) The extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 31 August 2011 authorised the board of directors of the Company (the "Board") to increase the share capital of the Company upon the exercise of subscription rights attached to warrants, up to the total amount of the authorised share capital of thirty million United States Dollars (USD 30,000,000) to be represented by one hundred fifty million (150,000,000) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) for a period starting on 31 August 2011 and ending on 30 April 2014, subject to the terms set out in the relevant warrant instrument and the relating documentation.

(II) The extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 31 August 2011 approved the reduction of the share capital of the Company by cancelling six million one hundred and seventy-nine thousand two hundred and eighty seven (6,179,287) shares held by the Company in treasury and approved the amendment of paragraph 1 in Article 5 of the Articles of Incorporation (as restated) to reflect the reduction of share capital to the following:

"The Corporation has an issued capital of ten million eight hundred seven thousand six hundred twelve United States Dollars and sixty cents (U.S. \$10,807,612.60) consisting of fifty four million thirty eight thousand sixty three (54,038,063) shares of a nominal value of twenty United States cents (U.S. \$0.20) each".

(III) The Company issued two thousand seven hundred one (2,701) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each, following the exercise of their subscription rights by warrant holders with respect to the subscription date of 30 March 2012, thereby increasing the share capital of the Company by an amount of five hundred and forty United States Dollars and twenty cents (USD 540,20) to ten million eight hundred eight thousand eight hundred fifty-two United States Dollars and eighty cents (USD 10,808,152.80) divided into fifty four million forty thousand seven hundred sixty-four (54,040,764) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each.

(IV) The Company issued 700 shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each following the exercise of their subscription rights by warrant holders with respect to the subscription date of 28 September 2012, thereby increasing the share capital of the Company by an amount of one hundred forty United States Dollars (USD 140) to ten million eight hundred eight thousand two hundred ninety-two United States Dollars and eighty cents (USD 10,808,292.80) divided into fifty four million forty one thousand four hundred sixty four (54,041,464) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each.

(V) The Company issued three million ten thousand one hundred seventy-four (3,010,174) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each following the exercise of their subscription rights by warrant holders with respect to the subscription date of 30 March 2013, thereby increasing the share capital of the Company by an amount of six hundred two thousand thirty four United States Dollars and eighty cents (USD 602,034.80) to eleven million four hundred ten thousand three hundred twenty seven United States Dollars and sixty cents (USD 11,410,327.60) divided into fifty seven million fifty one thousand six hundred thirty eight (57,051,638) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each.

(VI) The extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 2nd August 2013 has decided to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of one million four hundred and five thousand two hundred and eleven United States Dollars (USD 1,405,211) by the repurchase and cancellation of up to seven million twenty six thousand and fifty four (7,026,054) shares of a nominal value of 0.20 USD each, during a period ending on the earlier of (i) the completion of the tender offer of the Company dated 11 July 2013 or (ii) 31 December 2013, and instructed and delegated power to and authorised the Board to implement the share repurchase, cancellation of shares and reduction of share capital, confirm the final amount of the share capital reduction and number of shares to be repurchased and cancelled decided by the EGM, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement the decision of the extraordinary general meeting.

(VII) In consequence, on 12 August 2013 (date of the completion of the tender offer) seven million twenty six thousand and fifty three (7,026,053) shares) were repurchased and cancelled by the Company so that the issued share capital of the Company was reduced by an amount of one million four hundred and five thousand two hundred and ten United States Dollars and sixty United States Cents (USD 1,405,210.60) to ten million five thousand hundred seventeen United States Dollars (USD 10,005,117) consisting of fifty million twenty five thousand five hundred eighty five ordinary shares (50,025,585) of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each.

(VIII) No warrants were exercised with respect to the subscription date of 30 September 2013 and therefore no additional shares were issued by the Company.

(IX) The Company issued five million three hundred nine thousand one hundred twenty-eight (5,309,128) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each following the exercise of their subscription rights by warrant holders with respect to the subscription date of 31 March 2014, thereby increasing the share capital of the Company by an amount of one million sixty one thousand eight hundred twenty-five United States Dollars and sixty cents (USD 1,061,825.60) to eleven million sixty six thousand nine hundred forty two United States Dollars and sixty cents (USD 11,066,942.60) divided into fifty five million three hundred thirty four thousand seven hundred thirteen (55,334,713) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each.

(X) A trustee was appointed in relation to the outstanding warrants and following the exercise of its rights by the trustee two million four hundred eighty four thousand nine hundred and nine (2,484,909) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each were issued thereby increasing the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety six thousand nine hundred eighty one United States Dollars and eighty cents (USD 496,981.80) to eleven million five hundred sixty three thousand nine hundred twenty four United States Dollars and forty cents (USD 11,563,924.4) divided into fifty seven million eight hundred nineteen thousand six hundred twenty two (57,819,622) shares of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each.

The new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of two million one hundred and sixty-one thousand five hundred twenty-two United States Dollars and forty cents (USD 2,161,522.40) has been put at the disposal of the Company.

The justifying documents of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

(XI) The extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 25 June 2014 has decided to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of one million four hundred and twenty-eight thousand two hundred and fifty United States Dollars (USD 1,428,251) by the repurchase and cancellation of up to seven million one hundred and forty-one thousand, two hundred and fifty one shares of a nominal value of 0.20 USD each, during a period ending on the earlier of (i) the completion of the tender offer or (ii) 30 September 2014, and instructed and delegated power to and authorised the Board to implement the share repurchase, cancellation of shares and reduction of share capital, confirm the final amount of the share capital reduction and number of shares to be repurchased and cancelled decided by the extraordinary general meeting, proceed to the payment of the repurchase price, cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement the decision of the extraordinary general meeting.

(XII) In consequence, on 2 July 2014 (date of the completion of the tender offer) seven million one hundred forty one thousand two hundred fifty (7,141,250) shares were repurchased and cancelled by the Company so that the issued share capital of the Company was reduced by an amount of one million four hundred twenty eight thousand two hundred and fifty United States Dollars (USD 1,428,250) to ten million one hundred thirty-five thousand six hundred seventy-four United States Dollars and forty cents (USD 10,137,764.40) consisting of fifty million six hundred seventy-eight thousand three hundred and seventy-two (50,678,372) of a nominal value of twenty United States Cents (USD 0.20) each.

(XIII) In consequence of the capital increases resulting from the issue of shares pursuant to the exercise of rights attached to warrants and the cancellation of shares pursuant to the tender offers, Article 5.1 of the Articles of Incorporation will be amended at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company to be held on 9 May 2016 at 2:30 p.m. (Luxembourg time) so as to read as follows:

"The Corporation has an issued capital of ten million one hundred thirty-five thousand six hundred seventy-four United States Dollars and forty cents (U.S. \$10,135,674.40) consisting of fifty million six hundred seventy-eight thousand three hundred and seventy-two (50,678,372) shares of a nominal value of twenty United States cents (U.S. \$0.20) each".

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 5,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

Signé: P. COULON et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15719. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113203/127.

(160086442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Bayside Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 12-14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.573.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "Bayside Finance S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 12-14, rue Eugène Ruppert., registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.573 incorporated pursuant to a deed enacted on November 5th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 12th, 2007 number 2884 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated June 19th, 2012 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1805 of July 12th, 2012.

The meeting was opened with Flora Gibert, employee, professionally residing in Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Nora Esslingen, employee, professionally residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ariane Grégoire, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To suppress the nominal value of the shares.

2. To decrease the capital by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) to bring it from its current amount of EUR 212,500.- (two hundred and twelve thousand five hundred euros) to EUR 112.500.- (one hundred and twelve thousand five hundred euros) without cancellation of shares but by decreasing the par value of the existing shares and by reimbursement to the shareholders.

3. To amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain attached to this deed.

III. That it results from the attendance list that all the shares are represented at the present general meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

105732

First resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of the existing shares.

Second resolution

The general meeting resolves to decrease the capital by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) to bring it from its current amount of EUR 212,500.- (two hundred and twelve thousand five hundred euros) to EUR 112.500.- (one hundred and twelve thousand five hundred euros) without cancellation of shares but by decreasing their par value and by reimbursement to the shareholders proportionally to their rights in the capital.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“The capital of the Company is set at EUR 112.500,- (one hundred and twelve thousand five hundred euros) represented by 750.000 (seven hundred fifty thousand) Class A shares and 500.000 (five hundred thousand) Class B shares without designation of a nominal value.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze mai

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Bayside Finance S.à r.l.», société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 12-14, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 133.573 constituée suivant acte en date du 5 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 décembre 2007 numéro 2884 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 19 juin 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1805 du 18 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Nora Esslingen, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ariane Grégoire, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des parts.

2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 212.500,- (deux cent douze mille cinq cents euros) à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) sans annulation de parts sociales, mais par réduction de leur pair comptable et remboursement aux associés.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Qu'il résulte de la liste de présences que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 212.500,- (deux cent douze mille cinq cents euros) à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros) sans annulation de parts sociales, mais par réduction de leur pair comptable, et remboursement aux associés à proportion des droits qu'ils détiennent dans le capital.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros), représenté par 750.000 (sept cent cinquante mille) parts sociales de classe A et 500.000 (cinq cent mille) parts sociales de classe B sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, N. ESSLINGEN, A. GREGROIRE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 17 mai 2016. 1LAC / 2016 / 15842. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016113372/119.

(160086638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Brace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 114, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 206.192.

—
STATUTS

L'an deux mille seize,

le dix mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur José Manuel DOS SANTOS MARTINS, employé privé, né à Vila Nova De Famalicao (Portugal), le 12 mars 1970, demeurant au 16, Route de Remich, L-5650 Mondorf-les-Bains.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec snack et petite restauration ainsi que la vente à emporter de tous articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BRACE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur José Manuel DOS SANTOS MARTINS, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 114, Route de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Alexandra Luisa MARTINS PAULO, gérante de société, née à Alvega/Abrantes (Portugal), le 15 juillet 1985, demeurant au 24, Avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette.

En conformité avec l'article dix (10) des présents statuts et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prénommé, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. M. DOS SANTOS MARTINS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2016. Relation: EAC/2016/10957. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016112316/105.

(160086248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Lux Project Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 174.786.

L'an deux mille seize, le deux mai.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX PROJECT DEVELOPMENT S.A.", ayant son siège social à Z.I. Letzebuenger Heck, L-3844 Schiffflange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174.786, constituée par acte notarié reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, numéro 680 du 20 mars 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice HAMM, ayant son adresse professionnelle à Schiffflange (le «Président»).

Le Président nomme Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau»).

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le notaire, le Bureau et les mandataires respectifs, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Il apparaît selon la liste de présence l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, celle-ci, après discussion et délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société à L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Dudelange.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres du Bureau et comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Hamm, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 mai 2016. Relation: EAC/2016/10639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016112824/59.

(160085443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Boréal Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 151.970.

L'an deux mil seize, le quatre mai.

Par-devant, Maître Elisabeth REINARD, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Samuel Daniel GREVILLOT, Chef de projet ERP, né le 4 juin 1971 à Epinal (France), résidant au 234 Boulevard Raspail, 75014 Paris (France);

ici représenté par Madame Elisabeth KREMER, comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 29 mars 2016,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée

Lequel comparant, représenté comme susmentionné, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le comparant est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée Boréal Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplanade, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 151.970 (la Société),

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg, le 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 866 du 27 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu en date du 29 août 2011 par le notaire Edouard Delosch, alors de résidence à Rambrouch, en remplacement du notaire Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2585 du 25 octobre 2011;

II. Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125).

III. Qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, le comparant a pris la résolution suivante:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'art 2 de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une façon générale, la société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Déclaration

L'Associé Unique déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elisabeth KREMER, Elisabeth REINARD.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 6 mai 2016. Relation: DAC/2016/6789. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016113359/67.

(160086795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Direct Opportunity I, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 206.196.

Extrait du contrat social de la Société conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

Name of the Partnership	Direct Opportunity I
Form of the Partnership	Special limited partnership (société en commandite spéciale)
Registered office	50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Name of the partners with joint and several liability (general partner)	BNPP WM Co-Invest General Partner S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199.184 and having a share capital of EUR 12,500.
Purpose of the Partnership	The object of the Partnership is to carry on in Luxembourg and elsewhere the business of an investor in ARDIAN Nobel S.C.S. and, in particular, to: (i) generate long-term capital appreciation by holding an interest in ARDIAN Nobel S.C.S.; (ii) engage in such other activities as the general partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing; and (iii) engage in any other lawful acts or activities consistent with the foregoing for which limited partnerships may be formed under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, but excluding, for the avoidance of doubt, any commercial activity within the meaning of article 2 of the Luxembourg trade tax law ("Gewerbsteuergesetz").
Name of the general partner	BNPP WM Co-Invest General Partner S.à r.l.
Management power and representative capacity of the general partner	The Partnership and its assets shall be managed exclusively by the general partner of the Partnership.
Commencement date	13 May 2016
Termination date	18 April 2026

Direct Opportunity I partnership agreement has been drawn up in English. In case of discrepancies between the English and French version of the present extract of the partnership agreement, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'extrait du contrat social qui précède:

Dénomination sociale	Direct Opportunity I
Forme légale	Société en commandite spéciale
Siège social	50, avenue J.F. Kennedy, L-2951, Grand-Duché de Luxembourg
Nom des associés solidaires (associé gérant commandité)	BNPP WM Co-Invest General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 199.184 et ayant un capital social de 12.500 EUR.
Objet social	L'objet de la Société est d'exercer au Luxembourg ou ailleurs les activités d'un investisseur d'ARDIAN Nobel S.C.S. et, en particulier, de: (i) générer une appréciation à long-terme du capital en détenant un intérêt dans ARDIAN Nobel S.C.S.; (ii) s'engager dans toute autre activité que l'associé gérant commandité estime nécessaire, souhaitable, utile ou accessoire à ce qui précède; et (iii) s'engager dans tout autre acte ou activité licite cohérent avec ce qui précède pour lesquels les sociétés en commandite peuvent être constituées en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, mais à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de toute activité commerciale au sens de l'article 2 de la loi luxembourgeoise sur l'impôt commercial communal ("Gewerbsteuergesetz").
Nom de l'associé gérant commandité	BNPP WM Co-Invest General Partner S.à r.l.
Pouvoir de gestion et capacité représentative de l'associé gérant commandité	La Société ainsi que ses actifs seront exclusivement gérés par l'associé gérant commandité de la Société.
Date de commencement	Le 13 mai 2016

Date de fin Le 18 avril 2026

Le contrat social de Direct Opportunity I a été rédigé en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent extrait du contrat social, la version anglaise fera foi.

Esch/Alzette, le 13/5/2016.

Bertrand Geradin / Jean-Paul MEYERS

Un mandataire / Notaire

Référence de publication: 2016112443/65.

(160086412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

AGCOM, Agencement-Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 160.051.

L'an deux mille seize, le deux mai.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Fabrice HAMM, gérant de société, né le 5 janvier 1965 à Hagondange (France), demeurant à F-57120 Rombas, 7, avenue Hector Berlioz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «AGCOM, AGENCEMENT - COMMUNICATION S.à r.l.» avec siège social à Z.I. Letzebuenger Heck, L-3844 Schifflange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 160.051, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 du 15 juin 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1959 du 26 juillet 2014 (la "Société").

L'associé unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Qu'il est parfaitement informé des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par lui et rédigé comme suit:

Ordre du jour

- Transfert du siège social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- Divers.

III. Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut également créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Hamm, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 mai 2016. Relation: EAC/2016/10636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016112232/52.

(160086373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Mérite Jeunesse Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 40, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg G 19.

Bilan de clôture au 31 décembre 2015

Actif		Passif	
Avoirs en banque	281 938,26	Fonds social fixe	100 000,00
Produits à recevoir	474,50	Fonds social variable	182 225,95
Stocks	4 631,54	Frais a payer	4 818,35
	<u>287 044,30</u>		<u>287 044,30</u>

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2015

Débit		Crédit	
Frais activités	16 353,49	Recettes activités	6 381,14
Frais de gestion	41 584,91	Dons	33 799,89
		Subsides frais de gestion et activités	29 000,00
		Intérêts bancaires	323,22
Bénéfice de l'exercice	11 565,85		
	<u>69 504,25</u>		<u>69 504,25</u>

L'établissement "Mérite Jeunesse Luxembourg" a été créé le 24 septembre 1993 pardevant Maître Réginald Neuman et reconnu d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 4 octobre 1993.

Il a été désigné à partir de l'année d'imposition 1994 comme organisme pouvant recevoir des libéralités déductibles dans le chef des donateurs à titre de dépenses spéciales dans les limites fixées à l'article 109, alinéa «r, numéro 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 3 de la même loi.

Le conseil d'administration:

S.A.R. le Prince Guillaume, président, Luxembourg

Georges Metz, vice-président, Bridel

Gilles Bley, vice-président, Luxembourg

Claude Baumann, trésorier, Eppeldorf

Stéphane Gilbart, secrétaire, Bridel

Georges Hausemer- Luxembourg, Franz Charles Muller - Schrassig, Rita Krombach-Meyer - Luxembourg

Louis Karmeyer - Dalheim, Marc Crochet - Mamer, Maurits van Rijckevorsel - Mensdorf, administrateurs

Vérificateur aux comptes:

Guy Lanners, expert comptable, Luxembourg

Budget 2016

Recettes	
Dons à la Fondation	20 500,00 €
Subside du Ministère de l'Education Nat, de l'Enf. et Jeunesse	70 000,00 €
Recettes activités nationales	9 000,00 €
Intérêts et divers	1 200,00 €
Ventes matériel Mérite Jeunesse	1 000,00 €
Cotisations de participation	5 000,00 €
Total des Recettes	<u>106 700,00 €</u>

Dépenses	
Loyers et charges	1 000,00 €
Frais opérationnels	77 800,00 €
Activités	27 900,00 €
Total des Dépenses	106 700,00 €

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112866/52.

(160086451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Garant Brands and Licences S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GARANT-MÖBEL Brands and Licences S.à r.l.).**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.706.

Im Jahre zweitausend sechzehn, am zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „GARANT Holding International S.A.“, mit Sitz in L- 6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 165.352 (die „Kompartentin“

hier vertreten durch Frau Elfriede RÖDER, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Im Leucehnsang, Deutschland, gemäß beigefügter Vollmacht gezeichnet unter Privatschrift.

Vorbenannt Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, und mit derselben registriert zu werden.

Welche Kompartentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin, wie vertreten ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, „GARANT-MÖBEL Brands and Licences S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 165.706 (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 7. Dezember 2011 vor dem Notar Francis KESSELER, damals mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, gegründet und wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) unter Nummer 281 am 2. Februar 2012 veröffentlicht und wurde seither nicht abgeändert.

Die Komparentin ersucht den Notar weiterhin folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, beschließt den Namen der Gesellschaft abzuändern wie folgt: GARANT Brands and Licences S.à r.l..

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorstehenden Umänderung erklärt die alleinige Gesellschafterin den Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung GARANT Brands and Licences S.à r.l. (die Gesellschaft), welche durch gegenwärtige Satzungen (die Statuten), sowie durch die anwendbaren Gesetze und insbesondere durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.“

Vollmacht

Die erschienene Partei gibt hiermit jedem Angestellten oder Mitarbeiter des unterzeichneten Notars, alleinige Vollmacht um mit der Anmeldung, Registrierung, Kündigung, Veröffentlichung oder andere zweckmäßige oder erforderliche Maßnahmen in Folge dieser Urkunde auszuführen, sowie gegebenenfalls etwaige Tippfehler, Unvollständigkeiten oder Schreibweise(n) in der Urkunde zu verbessern oder zu ergänzen und zu ratifizieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Röder, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2016. Relation: EAC/2016/11206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 12. Mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016112609/50.

(160085597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.682.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen,

On the fifteenth day of April,

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary public residing in Pétange,

There appeared:

Mr. Umberto BORGHESI, born on 8th June 1958 in Firenze, Italy, residing at 24 Old Court Place, W8 4PD, London, United Kingdom,

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the société anonyme «A.L.P. INVESTMENT S.A.», having its registered office in 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglisten, on 23rd December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 759 of 14th April 2006, registered at the Trade and Companies' Registrar in Luxembourg-City under section B and number 113.682 ("the Company");

That the share capital of the Company is currently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), divided into three thousand and one hundred (3,100) ordinary shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10) each;

That Mr. Umberto BORGHESI, prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That Mr. Umberto BORGHESI, prenamed, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges himself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the directors for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize,

Le quinze avril.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

Monsieur Umberto BORGHESI, né le 8 Juin 1958 à Firenze, Italie, résidant au 24 Old Court Place, W8 4PD, Londres, Royaume-Uni

Ici représentée par Madame Sofia AFONO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme «A.L.P. INVESTMENT S.A.», avec siège social à 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglisten, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 759 du 14 Avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 113.682 («la Société»);

Que le capital de la Société est à ce jour de trente-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune;

Que Monsieur Umberto BORGHESI prénommé, est l'actionnaire unique de la Société;

Que l'actionnaire unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que Monsieur Umberto BORGHESI, prénommé, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux administrateurs jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2016. Relation: EAC/2016/9327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016113294/77.

(160088281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

**Garant Worldwide Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.704.

Im Jahre zweitausend sechzehn, am zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „Garant Holding International S.A.“, mit Sitz in L- 6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 165.352 (die „Komparentin“), hier vertreten durch Frau Elfriede RÖDER, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Im Leucehnsang, Deutschland, gemäß beigefügter Vollmacht gezeichnet unter Privatschrift.

Vorbenannt Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, und mit derselben registriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin, wie vertreten ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, „GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 165.704 (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 7. Dezember 2011 vor dem Notar Francis KESSELER, damals mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, gegründet und wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) unter Nummer 283 am 2. Februar 2012 veröffentlicht und wurde seither nicht abgeändert.

Die Komparentin ersucht den Notar weiterhin folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, beschließt den Namen der Gesellschaft abzuändern wie folgt: GARANT Worldwide Holding S.à r.l..

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorstehenden Umänderung erklärt die alleinige Gesellschafterin den Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung GARANT Worldwide Holding S.à r.l. (die Gesellschaft), welche durch gegenwärtige Satzungen (die Statuten), sowie durch die anwendbaren Gesetze und insbesondere durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.“

Vollmacht

Die erschienene Partei gibt hiermit jedem Angestellten oder Mitarbeiter des unterzeichneten Notars, alleinige Vollmacht um mit der Anmeldung, Registrierung, Kündigung, Veröffentlichung oder andere zweckmäßige oder erforderliche Maßnahmen in Folge dieser Urkunde auszuführen, sowie gegebenenfalls etwaige Tippfehler, Unvollständigkeiten oder Schreibweise(n) in der Urkunde zu verbessern oder zu ergänzen und zu ratifizieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Röder, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2016. Relation: EAC/2016/11201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 12. Mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016112610/49.

(160085594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

3 Si Re Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 165.160.

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 25 avril 2016, que l'Actionnaire Unique a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Eric Platiau, Administrateur de classe A (Président du Conseil) demeurant professionnellement au 243-245, rue Jean Jaurès F59650 Villeneuve d'Ascq;

- Monsieur Stéphane Champetier de Ribes, Administrateur de classe A, demeurant professionnellement au 243-245, rue Jean Jaurès F59650 Villeneuve d'Ascq;

- Mademoiselle Aude SZTERNBERG, Administrateur de classe B, demeurant professionnellement au 19, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

- Monsieur Stéphane Broussaud Administrateur de classe B, demeurant professionnellement au 19, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Leur mandat prendra échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2021.

Il résulte également d'une résolution prise lors de cette Assemblée Générale, que l'Actionnaire Unique a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la société Alter Audit Sari, établi et ayant désormais son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrit au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 110 675.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2016.

Pour 3 SI RE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016114079/23.

(160087312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.
